

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES  
DU 1<sup>er</sup> DEGRE AU CONSEIL DE GROUPEMENT DE GESTION**

**Nom Prénom : TISON  
Marie-Noëlle  
Fonction : Proviseur**

Dossier suivi par :  
**BOUTAHRA Habiba**  
Assistante

Courriel :  
Habiba.boutahra@lycee  
-descartes.ac.ma

Téléphone :  
212 (0)537 68 91 23

Ref : GJ/HB

Objet : Elections  
au CGG

Ref : Circulaire N°  
002001 du 20/09/2016

**1 – Nature du scrutin**

Scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**2 – Vote**

A bulletin secret, avec possibilité de vote par correspondance.

**3 – Nombre de sièges**

3 sièges

**4 – Constitution de la liste**

La liste comporte 3 noms minimum et 6 maximum. Elle est établie suivant un ordre préférentiel qui détermine l'attribution des sièges tant titulaires que suppléants.

**5 – Liste électorale**

Sont électeurs et éligibles les parents d'élèves titulaires et suppléants de l'ensemble des conseils d'école.

**6 – Calendrier**

- . Envoi à Mme BOUTAHRA de la liste des titulaires et suppléants proclamés élus (nom – prénom – association – classe) au conseil de votre école
- . Dépôt des déclarations de candidatures à Mme BOUTAHRA, secrétariat du Proviseur : **date limite : mercredi 18 octobre 2017 – 12 H, délai de rigueur**
- . Envoi du matériel de vote dans les écoles : **mardi 07 novembre 2017**
- . Ouverture du bureau de vote : **le vendredi 10 novembre de 8 H à 12 H – au secrétariat de l'école**
- Dépouillement des votes : **vendredi 10 novembre 2017 à 12 H dans l'école**, en présence des assesseurs
- . Le PV des élections est envoyé au lycée Descartes (à Mme Tison) pour 14 H, délai de rigueur
- . Etablissement du procès-verbal général : **vendredi 10 novembre 2017 à 17H 15 au bureau de Mme le Proviseur du lycée Descartes, en présence d'un représentant de chaque association.**

**7 – Communication**

. La présente note est affichée dans chaque école et remise à chaque association par l'établissement d'exercice.

Rabat, le 13/10/2017

Le Proviseur – Marie-Noëlle TISON

**ELECTIONS AU CONSEIL DU GROUPEMENT DE GESTION**

Circulaire AEFÉ N° 1548 du 20/07/2017

**REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES DU PREMIER DEGRE**

**LES ELECTIONS DU CONSEIL DU GROUPEMENT DE GESTION SE DEROULERONT DANS LES ECOLES LE 10 NOVEMBRE 2017 de 8H à 12H, CLOTURE DU SCRUTIN**

Les **TROIS REPRESENTANTS** de ce collège seront élus **AU SCRUTIN DE LISTE** à la représentation au plus fort reste.

- **SONT ELIGIBLES et ELECTEURS** les élus titulaires et suppléants de l'ensemble des conseils d'écoles.

**Le vote par correspondance est possible** : en ce cas, le bulletin choisi, ne comportant ni rature, ni surcharge, doit être inséré dans une enveloppe ne portant aucune inscription ou marque d'identification. Cette enveloppe cachetée est placée dans une autre enveloppe pré-imprimée « Elections au conseil de groupement de gestion » et au verso vous porterez votre nom, prénom, adresse et signature ainsi que le nom, prénom et la classe de votre enfant. Tout pli ne comportant pas ces mentions sera déclaré nul. Les plis sont collectés par l'école et dépouillés sur place en présence des assesseurs.

Rabat, le 20 octobre 2017

Le proviseur – Marie-Noëlle TISON

**ELECTIONS AU CONSEIL DU GROUPEMENT DE GESTION**

Circulaire AEFÉ N° 1548 du 20/07/2017

**REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES DU PREMIER DEGRE**

**LES ELECTIONS DU CONSEIL DU GROUPEMENT DE GESTION SE DEROULERONT DANS LES ECOLES LE 10 NOVEMBRE 2017 de 8H à 12H, CLOTURE DU SCRUTIN**

Les **TROIS REPRESENTANTS** de ce collège seront élus **AU SCRUTIN DE LISTE** à la représentation au plus fort reste.

- **SONT ELIGIBLES et ELECTEURS** les élus titulaires et suppléants de l'ensemble des conseils d'écoles.

**Le vote par correspondance est possible** : en ce cas, le bulletin choisi, ne comportant ni rature, ni surcharge, doit être inséré dans une enveloppe ne portant aucune inscription ou marque d'identification. Cette enveloppe cachetée est placée dans une autre enveloppe pré-imprimée « Elections au conseil de groupement de gestion » et au verso vous porterez votre nom, prénom, adresse et signature ainsi que le nom, prénom et la classe de votre enfant. Tout pli ne comportant pas ces mentions sera déclaré nul. Les plis sont collectés par l'école et dépouillés sur place en présence des assesseurs.

Rabat, le 20 octobre 2017

Le proviseur – Marie-Noëlle TISON

## CONSEIL DE GROUPEMENT DE GESTION

---

### P R O C U R A T I O N

Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Etablissement : .....

déclare donner procuration à

Nom : .....

Prénom : .....

Etablissement : .....

Pour retirer en mon nom le matériel de vote pour l'élection au Conseil de  
Groupement de Gestion du pôle de Rabat-Kénitra.

Le ...../...../2017

Signature :